

VILLE DE LECTOURE

REGLEMENT DE LA BROCANTE ET VIDE GRENIER

Article 1 : La Brocante-Vide Grenier se déroulera Place Boué de Lapeyrère, le dimanche 8 novembre 2009 de 9 H 00 à 18 H 00.

Article 2 : La Brocante-Vide Grenier est ouverte aux habitants.

Article 3 : Les horaires d'installation sont fixés entre 6h30 et 7h00 pour les personnes qui ont réservé.

Article 4 : Les personnes qui n'ont pas réservé, pourront se présenter à partir de 7h00 et seront placées en fonction des emplacements disponibles.

Article 5 : Les réservations sont maintenues jusqu'à 7h00. A partir de cette heure là, les places seront attribuées à d'autres personnes.

Article 6 : La réservation n'est validée que si le paiement par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, intervient à l'avance.

Article 7 : Le prix est fixé à 2 € le mètre linéaire avec une profondeur de 2 m.

Article 8 : Tous renseignements peuvent être obtenus au 05.62.68.55.12 (Céline) de 9h00 à 13h00 et de 14 h 00 à 17 H 30 et à partir de la veille de la manifestation au 06.32.19.04.05 (Agent Placier - Email : mairie-lectoure@wanadoo.fr ou mbnin@mairie-lectoure.fr - Site <http://www.lectoure.fr>.

Article 9 : Les réservations et annulations doivent être adressées au Maire de LECTOURE – Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE.

Article 10 : Les personnes qui annulent leurs réservations seront remboursées, en cas de **maladie ou d'hospitalisation**. (Joindre obligatoirement un **certificat médical avec la lettre de demande de remboursement**). Le mauvais temps n'est pas un motif d'annulation. Ainsi, **en cas de pluie aucun remboursement ne sera effectué**.

Article 11 : Dès réception du chèque et du bulletin d'inscription, un emplacement est attribué à la personne. L'Agent Placier l'accompagnera sur les lieux le jour de la manifestation.

Article 12 : La Mairie décline toute responsabilité pour tout objet volé, perdu ou cassé pendant la brocante et vide grenier.

Article 13 : Pendant la brocante et vide grenier, il est interdit de circuler en véhicules à moteur, à partir de 9h00 à 18h00.

J'accepte le présent règlement.

A dater et signer précédé de la mention (Lu et Approuvé)

Signature

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr





HÔTEL DE VILLE
Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr –
Site : www.lectoure.fr

